

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU P
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAN**

**DÉCISION N° DP2026_017 - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL - VENTE EN LIGNE - CONCLUSION D'UN CONTRAT
AVEC BILLETWEB**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-137 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Vu le code de la Commande publique, notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

Considérant la nécessité de proposer une billetterie en ligne pour l'évènement Fayencez-vous et pour les prestations annuelles de l'Office de Tourisme intercommunal

Considérant que la Communauté de Communes gère l'Office de Tourisme intercommunal,

DÉCIDE

Article 1 : De signer une convention de mandat de billetterie avec La société Trustweb SASU, éditeur de la solution BILLETWEB, représentée par M. Théophile GURLIAT, en sa qualité de Président.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 3 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

=====

Fait à Paray-le-Monial, le 2 mars 2026,

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais

